



# Adaptalia Métiers Santé

## Fabrication de l'ameublement - IDCC: 1411

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
<b>Honoraires</b>				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>
<b>Chambre particulière</b>				
Chambre particulière (par jour)	1 % PMSS	2,5 % PMSS	3 % PMSS	3 % PMSS
<b>Hospitway</b>				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Frais d'accompagnement</b>				
Frais d'accompagnement (par jour)	-	1 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultation ou visite d'un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	150 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	150 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR <small>(non inclus pour la formule optimale)</small>	200 % BR <small>(non inclus pour la formule optimale)</small>
100 % BR <small>(non inclus pour la formule optimale)</small>	200 % BR <small>(non inclus pour la formule optimale)</small>
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
0,5 % PMSS	1 % PMSS
-	-
0,5 % PMSS	1 % PMSS
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



# Adaptalia Métiers Santé

## Fabrication de l'ameublement - IDCC: 1411

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	150 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médicaments</b>				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale (y compris l'homéopathie prise en charge par Sécurité sociale)	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	15 euros	60 euros	60 euros
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	-	2 % PMSS	2 % PMSS
<b>Matériel médical</b>				
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médecines non conventionnelles</b>				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	1 % PMSS <sup>(2)</sup>	4 % PMSS <sup>(2)</sup>	4 % PMSS <sup>(2)</sup>	6,5 % PMSS <sup>(2)</sup>
<b>Prévention</b>				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS	6 % PMSS
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros	100 euros
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	-	6 % PMSS	12 % PMSS

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
-	-
-	-
-	-
100 % BR	200 % BR
1 % PMSS	2 % PMSS
Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>
-	-
-	-
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

## Fabrication de l'ameublement - IDCC: 1411

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
<b>Autres postes</b>				
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	100 % BR - MR <sup>(5)</sup>	100 % BR - MR <sup>(6)</sup>	100 % BR - MR <sup>(7)</sup>	100 % BR - MR <sup>(8)</sup>
<b>Téléconsultation</b>				
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>My Easy Santé</b>				
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Maternité</b>				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	317 euros	317 euros	500 euros
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>				
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>				
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	1400 euros - MR	1480 euros - MR	1700 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	350 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	125 % BR - MR	200 % BR - MR	400 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	-	-	300 euros <sup>(9)</sup>
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>				
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	250 % BR - MR	250 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	250 % BR - MR	250 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>				
Orthodontie prise en charge	150 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	510 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	-	350 euros	600 euros
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>				
Pilier de bridge sur dent saine (dans la limite de 3 dents par an)	-	170 euros	200 euros	350 euros
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>				
Implants dentaires (dans la limite de 3 implants par an)	-	-	500 euros	1000 euros

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
100 euros	200 euros
-	-
-	-
-	-
-	-
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
-	-
300 euros	300 euros
300 euros	300 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 euros	200 euros
100 euros	200 euros
100 % BR	200 % BR
110 euros	220 euros
100 euros	200 euros
160 euros	320 euros



# Adaptalia Métiers Santé

## Fabrication de l'ameublement - IDCC: 1411

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Optimale
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Verres et monture</b>				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	260 euros - MR	380 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	300 euros - MR	490 euros - MR	600 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	300 euros - MR	530 euros - MR	750 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Prestations d'adaptation	4 euros	4 euros	4 euros	4 euros
<b>Autres postes Optique</b>				
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale	4,5 % PMSS <sup>(10)</sup>	7 % PMSS <sup>(10)</sup>	8,5 % PMSS <sup>(10)</sup>	11 % PMSS <sup>(10)</sup>
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables)	-	7 % PMSS <sup>(12)</sup>	8,5 % PMSS <sup>(12)</sup>	11 % PMSS <sup>(12)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	-	250 euros	300 euros	1100 euros
Implants oculaires non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-	-	500 euros
<b>Itelis</b>				
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
50 euros	100 euros
80 euros	150 euros
170 euros	200 euros
-	-
-	-
1 % PMSS <sup>(11)</sup>	2 % PMSS <sup>(11)</sup>
1 % PMSS <sup>(11)</sup>	2 % PMSS <sup>(11)</sup>
100 euros	200 euros
-	-
-	-

(1) dans la limite de 400%BR-MR. (2) Spécialités prises en charge: Ostéopathie, Chiropractie, Sophrologie, l'Ergothérapie, Acupuncture, Psychomotricité, Psychologie, Diététicien, Pédiatrie, Nutritionniste, Podologue. (3) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (4) selon le poste auquel il est rattaché (5) +50 euros (6) + 100 euros (7) + 250 euros (8) + 400 euros (9) (curetage/surfaçage, lambeau, greffe gingivale) (10) forfait global par an et par bénéficiaire (11) par an et par bénéficiaire (12) forfait global par an

#### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1°, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).